

OFFRE SPÉCIALE



# Bonne fête papa !

## LE PACK FAMILLE

Le journal livré chez vous + le journal en numérique et tous les articles du site à partager avec 4 proches



50 € pour 3 mois  
soit 55% de réduction !

## LE PACK MAXIMUM

Le journal et les hors-séries en numérique + tous les articles du site à partager avec 2 proches



50 € pour 5 mois  
soit 50% de réduction !



Envoyez le bon sans affranchir à :  
Service Clients  
Libre réponse 94114  
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)  
CODE : S211OFDM/AP3C  
du lundi au vendredi de 8h à 18h  
et le samedi de 8h à 12h30

Gagnez du temps :  
[abo.ouest-france.fr/bonnefete](http://abo.ouest-france.fr/bonnefete)

AP3C

**Oui, je souhaite m'abonner et je choisis la formule qui me convient :**

**Le Pack famille pendant 3 mois :** le journal papier livré 7j/7 + un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix pour **50 € au lieu de 112,50€\***, soit plus de 55% de réduction  
C211OFDM/1

**Le Pack maxiNum pendant 5 mois :** un accès aux contenus numériques 7j/7 à partager avec 2 proches de mon choix + une sélection de hors-séries pour **50 € au lieu de 100€\***, soit 50% de réduction  
C211OFDM/3

Je complète mes coordonnées intégralement

Mme  M.

Nom

Prénom

Adresse

CP  Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

Je règle 50 € par :

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France

Date et signature obligatoires :

Vous préférez régler par carte bancaire ?  
Rendez-vous sur [abo.ouest-france.fr/bonnefete](http://abo.ouest-france.fr/bonnefete)

\* Voir conditions sur [abo.ouest-france.fr/bonnefete](http://abo.ouest-france.fr/bonnefete).

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes.

© Illustrations : Clod.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

### Ville de Lisieux

Mission d'externalisation des archives administratives

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

Ville de Lisieux, M. Jean-René Desmonts, adjoint au maire, 21, rue Henry-Chéron, BP 87222, 14107 Lisieux cedex, tél. 02 31 48 40 11.  
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.  
**Objet :** mission d'externalisation des archives administratives.  
**Procédure :** procédure adaptée.  
**Forme de la procédure :** non.  
**Prestation divisée en lots :** non.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- 40 % valeur technique de l'offre (sous-critères détaillés dans le RC),  
- 60 % prix.  
**Remise des offres :** 7 juillet 2021 à 12 h 00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 9 juin 2021.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
**Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :** <http://www.marches-publics.info>

### Commune de Cabourg

Commissariat de l'exposition dite "Parcours Belle Époque" de la Villa du Temps Retrouvé

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** commune de Cabourg. Correspondant : M. Tristan Duval, place Bruno-Coquatrix, BP 5, 14390 Cabourg, tél. 02 31 28 88 88. Courriel : [marches.publics@cabourg.fr](mailto:marches.publics@cabourg.fr)  
**Adresse internet du pouvoir adjudicateur :** <https://www.cabourg.fr>  
**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://demat.centraledesmarchés.com/7059218>  
**Type d'organisme :** commune.  
**Objet du marché :** commissariat de l'exposition dite "Parcours Belle Époque" de la Villa du Temps Retrouvé.  
**Type de marché :** services.  
**Site ou lieu d'exécution principal :** ville de Cabourg, 14390 Cabourg.  
L'avis implique un marché public.  
**Caractéristiques principales :** commissariat d'exposition.  
Refus des variantes.  
**Durée du marché :** 48 mois à compter de la notification du marché.  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**  
**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :**  
- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public),  
- formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>),  
- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...),  
**Type de procédure :** procédure adaptée.  
**Date limite de réception des offres :** 30 juin 2021 à 12 h 00.  
**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
**Autres renseignements :**  
**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** 2021-006.  
**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** commune de Cabourg. Correspondant : Mme Daphnée Blondel, référente commande publique, place Bruno-Coquatrix, BP 5, 14390 Cabourg, tél. 02 31 28 88 97.  
Courriel : [marches.publics@cabourg.fr](mailto:marches.publics@cabourg.fr)  
Adresse internet (url) : <https://www.cabourg.fr>  
**Date d'envoi du présent avis :** 9 juin 2021.

### Immobilier

## Les travaux d'amateur valent moins cher

L'acquéreur d'un local y avait fait des travaux avant de signer l'acte notarié mais la vente ne s'était finalement pas réalisée. Il demandait donc au propriétaire de lui payer ses travaux. La Cour de cassation a rappelé en mai 2017 qu'en autorisant un acquéreur éventuel à faire des travaux dans l'immeuble qu'il doit acheter, le vendeur s'obligeait à l'indemniser si la vente ne réalisait pas. Le propriétaire et un expert étaient d'accord, ces travaux avaient une valeur de 7 000 €. Mais l'expert soulignait que quelques défauts révélaient un travail d'amateur. Dans ce cas, a jugé la Cour de cassation, la valeur fixée par l'expert est celle d'un travail de professionnel qui aurait été irréprochable et, devant un travail d'amateur, même s'il rend le même service, le juge doit appliquer une décote pour fixer la somme à payer. Sans quoi il dénaturerait la conclusion de l'expert. (Cass. Com, 10.1.2018, M 16-19.233).

## Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Fourniture de papier pour les services de la communauté d'agglomération

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, M. François Aubey, président, 6, rue d'Alençon, 14106 Lisieux. Tél. 02 31 61 66 00.  
**Référence acheteur :** 21-014.  
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.  
**Objet :** marché de fourniture de papier pour les services de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.  
**Procédure :** procédure adaptée.  
**Forme de la procédure :** non.  
**Prestation divisée en lots :** non.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Remise des offres :** 5 juillet 2021 à 12 h 00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 9 juin 2021.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
**Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :** <https://www.marches-publics.info/>

## Avis d'attribution marchés publics et privés



Port-en-Bessin, RPA, marché de rénovation de 49 logements

#### AVIS D'ATTRIBUTION

**Pouvoir adjudicateur :** SA Partelios Habitat, 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest, courriel : [s.lemee@partelios.fr](mailto:s.lemee@partelios.fr)  
**Adresse(s) internet :** <https://www.partelios.fr>  
**Adresse du profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>  
**Titulaires des marchés :**  
**Lot, attributaire, montant euros HT :**  
Lot 01 : maçonnerie, Bos, 540 euros.  
Lot 03 : étanchéité, Delaubert, 22 043 euros.  
Lot 04 : couverture, Delaubert, 10 340 euros.  
Lot 05 : menuiseries extérieures, DFL, 84 762 euros.  
Lot 07 : menuiseries intérieures, Haret Déco 65 546 euros, Bos 14 820 euros.  
Lot 10 : plomberie, chauffage : plomberie : Levillain, 181 448 euros ; chauffage : Dalkia, 90 731 euros.  
Lot 12 : électricité, Poullain, 72 250 euros.  
Lot 12 B : ventilation, Avipur, 43 552 euros.  
Lot 13 : faïence, carrelage, Bos, 47 734 euros.  
Lot 15 : peinture, Durand, 176 950 euros.  
Lot 16 : Sols, Netto Décor, 31 818 euros.  
Lot 17 : VRD, Réseaux Voirie Bayeux, 7 260 euros.  
Lot 19 : clôtures, Leblois, 3 490 euros.  
**Date d'envoi de la publication :** 9 juin 2021.

### Immobilier

## Réception de travaux, il faut comprendre les termes

Il faut être particulièrement attentif aux mentions portées sur un procès-verbal de réception, à l'issue de travaux de construction, révèle un arrêt de la Cour de cassation. Des particuliers qui croyaient pouvoir mettre en jeu la garantie de dix ans des entreprises se sont rendu compte par la suite qu'ils avaient, par incompréhension, laissé passer le délai leur permettant d'agir. La "réception" d'une maison en construction marque la fin du chantier et le début des dix ans de garantie obligatoire, cautionnée par un assureur, mais les défauts apparents au jour de la réception ne relèvent pas de cette garantie décennale. Ils relèvent de la garantie de "parfait achèvement" qui est due par tout intervenant, mais durant un an seulement. (Cass. Civ 3, 16.11.2017, B 16-24.537).

### Bon à savoir

## Prêt bancaire: le contrat et l'avenant ont des formalités différentes

Les formes exigées d'un banquier dans un contrat de prêt ne sont pas toutes exigées dans l'avenant qu'il établirait en cas de renégociation du crédit car un avenant est une modification du contrat dont les formalités d'origine existent toujours. Après avoir renégocié son crédit pour obtenir un taux inférieur, un emprunteur avait saisi la justice pour ne pas payer les intérêts renégociés (3,25 %) mais seulement les intérêts légaux (0,87 %) car l'avenant ne mentionnait pas la durée de la période et le taux de période. Une faute qui fait perdre au prêteur le droit aux intérêts convenus. Mais ces informations, exigées dans un contrat de prêt, ne figurent pas parmi celles que la loi exige pour un avenant, a répondu la Cour de cassation. Lorsqu'il s'agit de renégocier un crédit, le prêteur professionnel doit rédiger un avenant qui comprend un échéancier nouveau, avec le capital restant dû à chaque échéance ou en cas de remboursement anticipé, le nouveau taux effectif global, le nouveau coût du crédit, le tout calculé sur les échéances et frais à venir. Rien de plus. (Cass. Civ 1, 5.2.2020, U 18-26.769).



**Fondateur :** M. Paul Hutin Desgrées.  
**Cofondateur :** M. François Desgrées du Loû.  
**Fondateur du Comité éditorial :** M. François Régis Hutin.

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.  
**Siège social :** 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
**Tél. 02 99 32 60 00** - Fax 02 99 32 60 25.  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)  
Facebook.com/ouestfrance  
Twitter: @OuestFrance

**Directeur de la publication :** M. Louis Echelard.

**Rédacteur en chef :** M. François-Xavier Lefranc.

**Principale associée :** SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David Guiraud.

**Membres du Conseil de Surveillance :** MM. David Guiraud, Président, Michel Camdessus, Vice-Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Claire Thévenoux.

## Abonnez-vous au PACK FAMILLE

29€ /mois  
la 1<sup>re</sup> année

- Le journal papier, chez vous 7j/7
- L'accès aux contenus et services numériques + 4 abonnements à offrir
- Des exclusivités abonnés sur LaPlace

[abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr) ou

## Déjà abonné ?

Gérez votre abonnement sur [votrecompte.ouest-france.fr](http://votrecompte.ouest-france.fr)

Appelez un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h en privilégiant le créneau de 12h à 15h, et le samedi de 8h à 12h30

02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Bruno Frappat, SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

**Membres honoraires :** M. Louis Echelard, Président, M. Jacques Duquesne.

**Membres du Directoire :** M. Matthieu Fuchs, Vice-Président, Directeur Général, Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys, M. François-Xavier Lefranc, M. Philippe Toulemonde.

**Bureaux parisiens :** 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.  
**Publicité extralocale :** 366 SAS  
Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Publicité locale :** Additi  
Tél. 02 30 88 07 72.  
[www.additi.fr](http://www.additi.fr)

Commission paritaire n° 0625 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

**Impression :** Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 et parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrollière ; Société des publications du Courrier de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchain, 49000 Angers.  
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, à partir de 64 à 100 % de fibres recyclées.  
Eutrophisation : 0.010kg/tonne.  
Tirage du 12-13 juin 2021 : 609 574